

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉCISIONS**

Année 2024

Décision du 26 juillet 2024

<p>07.2024-40</p>	<p>TRANSPORT – MOBILITE/ PATRIMOINE</p> <p>Objet : Marché à procédure adaptée « Travaux de débroussaillage, élagage et plantation d'arbres dans le cadre de la réalisation d'un aménagement cyclable structurant entre Remouillé et Aigrefeuille-Sur-Maine »</p>
--------------------------	--

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDÉRANT que des travaux de débroussaillage, élagage et plantation d'arbres sont nécessaires dans le cadre du projet d'un aménagement cyclable structurant entre Remouillé et Aigrefeuille-Sur-Maine,

CONSIDÉRANT la mise en concurrence organisée par Clisson Sèvre et Maine Agglo, auprès de 3 prestataires, en vue d'une comparaison de plusieurs offres,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT que la société LA MAIN VERTE D'ELOÏSE, sise 17 rue des Sansonnets à Remouillé (44140), dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée, en sus de proposer l'offre économiquement la plus avantageuse,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour du débroussaillage, de l'élagage et de la plantation d'arbres dans le cadre du projet d'un aménagement cyclable structurant entre Remouillé et Aigrefeuille-Sur-Maine, avec la société LA MAIN VERTE D'ELOÏSE, sise 17 rue des Sansonnets à Remouillé (44140), pour un montant de 11 586,00 € H.T. soit 13 903,20 € T.T.C. pour une durée de 3 mois.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »